

RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00041
Numéro SIREN : 529 770 646
Nom ou dénomination : GEORHIN

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2022 sous le numéro de dépôt 1875

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		GEORHIN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>			
Adresse de l'entreprise		ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE 47310 ROQUEFORT		Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>			
Numéro SIRET* <input type="text" value="5"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="9"/> <input type="text" value="7"/> <input type="text" value="7"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="6"/> <input type="text" value="4"/> <input type="text" value="6"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="4"/>		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le, <input type="text" value="3"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="0"/> <input type="text" value="2"/> <input type="text" value="0"/>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	9 136 393	AG	314 238	8 822 155
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	247 539	AS	105 476	142 064
		Autres immobilisations corporelles	AT	243 536	AU	168 969	74 567
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	2 526 505	CV	2 365 160	161 345	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	2 961	BI		2 961	
TOTAL (II)		BJ	12 156 934	BK	2 953 843	9 203 091	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	1 607 393	BM	883 299	724 095
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 000	BW		4 000
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	34 249 528	BY	28 524 043	5 725 485
		Autres créances (3)	BZ	43 743 640	CA	38 336 134	5 407 506
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	2 771 971	CG		2 771 971
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	186 424	CI		186 424
TOTAL (III)		CJ	82 562 956	CK	67 743 476	14 819 480	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	94 719 890	IA	70 697 318	24 022 571	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	263 880	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

archivé conforme

Désignation de l'entreprise		GEORHIN		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 210 000)			DA	3 210 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	33 304		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="BI"/>)			DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)			DG			
	Report à nouveau			DH	632 766		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(63 169 236)		
	Subventions d'investissement			DJ	228 330		
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	(59 064 836)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN	1 301 451		
	TOTAL (II)			DO	1 301 451		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	16 305 383		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)			DV	54 288 321		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	5 313 454		
	Dettes fiscales et sociales			DY	5 878 798		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
Compte régul.	Autres dettes			EA			
	Produits constatés d'avance (4)			EB			
TOTAL (IV)			EC	81 785 956			
Ecart de conversion passif *			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	24 022 571			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC		
			Écart de réévaluation libre		ID		
			Réserve de réévaluation (1976)		IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	81 185 956		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	15 505 383		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : GEORHIN		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	biens *	FD	FE	FF		
	Production vendue	FG	FH	FI	41 306 169	
	services*					
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	41 306 169	
	Production stockée*			FM	(25 029 161)	
	Production immobilisée*			FN	8 822 155	
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	59 228	
	Autres produits (1) (11)			FQ	6 493	
				FR	25 164 884	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT	(420 095)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	1 134	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	8 822 155	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	16 452 195	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	18 998	
	Salaires et traitements*			FY	450 652	
	Charges sociales (10)			FZ	184 987	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations			GA	143 558
		- dotations aux amortissements*			GB	
		- dotations aux provisions			GC	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	2 759	
	Autres charges (12)			GF	25 656 344	
			GG	(491 459)		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	24 471	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	459 196	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
			GP	483 667		
Total des produits financiers (V)						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	40 701 294	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	2 250 969	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
			GU	42 952 263		
Total des charges financières (VI)						
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						
				GV	(42 468 596)	
				GW	(42 960 056)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		GEORHIN		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	8 832 353	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	8 832 353	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	10 138	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	6 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	29 187 442	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	29 203 580	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(20 371 227)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	(162 047)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	34 480 904	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	97 650 140	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(63 169 236)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	8 832 353
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *			HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	10 138
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	38 836
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives A6	obligatoires A9		
			dont cotisations facultatives Madelin	A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										Désignation de l'entreprise : GEORHIN		Néant <input type="checkbox"/> *						
IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
										1		2		3				
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	314 238	KE		KF	8 822 155		
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2				KP		KQ		KR					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS	178 893	KT		KU	68 646				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV	21 426	KW		KX					
		Matériel de transport *							KY	57 123	KZ		LA	27 990				
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	127 638	LC		LD	9 359				
		Emballages récupérables et divers *							LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes										LK		LL		LM			
	TOTAL III									LN	385 080	LO		LP	105 995			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G		8M		8T			
Autres participations									8U	2 530 505	8V		8W					
Autres titres immobilisés									1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières									1T	6 130	1U		1V					
TOTAL IV									LQ	2 536 635	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									ØG	3 235 953	ØH		ØJ	8 928 151				
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
										1		2		3		4		
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW	9 136 393	1X	
CORPORELLES	Terrains									IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre							IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui							IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions							IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT		MJ		MK	247 539	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers							IU		MM		MN	21 426	MO			
		Matériel de transport							IV		MP		MQ	85 113	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier							IW		MS		MT	136 997	MU			
		Emballages récupérables et divers*							IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours									MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes									NC		ND		NE		NF			
TOTAL III									IY		NG		NH	491 075	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations									IØ		ØX	4 000	ØY	2 526 505	ØZ		
	Autres titres immobilisés									1I		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières									1J		2E	3 170	2F	2 961	2G		
	TOTAL IV									I3		NJ	7 170	NK	2 529 466	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									14		ØK	7 170	ØL	12 156 934	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2021

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: GEORHIN

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise <u>GEORHIN</u>							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	311 680	PF	2 557	PG		PH	314 238
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	11 663	QA	93 813	QB		QC	105 476
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	7 520	QE	2 143	QF		QG	9 663
	Matériel de transport	QH	27 423	QI	15 639	QJ		QK	43 061
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	86 838	QM	29 407	QN		QO	116 245
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	133 444	QV	141 001	QW		QX	274 445
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	445 124	ØP	143 558	ØQ		ØR	588 683
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		GEORHIN		Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	2 961	UV		UW	2 961			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	263 880				263 880			
	Autres créances clients		UX	33 985 648		33 985 648					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	4 000		4 000					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	241 804		241 804				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	862 570		862 570				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	1 642 714		1 642 714				
	Groupe et associés (2)		VC	38 639 806		38 639 806					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 352 746		2 352 746					
	Charges constatées d'avance		VS	186 424		186 424					
	TOTAUX			VT	78 182 552	VU	77 915 712	VV	266 841		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	16 305 383		15 705 383		600 000			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 313 454		5 313 454						
Personnel et comptes rattachés		8C	25 754		25 754						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	42 365		42 365						
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 802 012		5 802 012					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 667		8 667					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	54 288 321		54 288 321						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	81 785 956	VZ	81 185 956		600 000			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise : GEORHIN		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122020		
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	1 158	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	3 326	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									I7	
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
	à long terme - imposées aux taux de 0%									
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme						
						- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	2 365 160		
		Déficit étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								TOTAL I		
								2 369 644		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
	- imposées au taux de 0 %									
	- imposées au taux de 19 %									
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
	- imputées sur les déficits antérieurs									
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :				Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 octies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 octies A)		L5
					Société investissements immobiliers cotées (art. 209C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 septies)		PA
		ZFU-TE (art.44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	162 047		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Y2										

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	63 331 283
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)		XJ	60 961 639
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	60 961 639

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>GEORHIN</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	36 107
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise GEORHIN										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	168 605	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	24 430		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	488 591	Dividendes		- Autres réserves	ZD			
	Prélèvements sur les réserves		ØE		Autres répartitions			ZE			
					Report à nouveau			ZF			
	TOTAL I		ØF	657 196			(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	632 766		
						TOTAL II	ZH	657 196			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance							YT	15 471 172		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8			XQ	106 921		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	114 341		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	759 761		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	16 452 195		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	7 687		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	11 311		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	18 998		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*							ØB			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK			
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 sinon 0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(60 961 639)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(225 492 030)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	5231282050029			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : GEORHIN Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE (A) plus ou moins-values nettes à court terme (total algébrique des lignes 13 à 19 de la colonne 2)							
CADRE (B) plus ou moins-values nettes à long terme (total algébrique des lignes 17 à 19 de la colonne 2)			(A)		(B)		(C)
CADRE (C) autres plus-values taxables à 19%					(Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : GEORHIN Néant *

<input type="radio"/> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="radio"/> ou 12,8 % <input checked="" type="radio"/>
<input checked="" type="radio"/> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <input type="radio"/>
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <input type="radio"/>

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>GEORHIN</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : GEORHIN		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP	9	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	41 306 169	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	38 836	
TOTAL 1	OX	41 345 005	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	6 493	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	8 822 155	
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	(25 029 161)	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	(16 200 513)	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	15 447 823	
Variation négative des stocks	OQ	8 402 060	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	906 587	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	34 390	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 759	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	24 793 619	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	350 874
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	350 874	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	<input type="checkbox"/> EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

[] (1)

Néant [] *

EXERCICE CLOS LE 3 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 5 2 9 7 7 0 6 4 6 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GEORHIN

ADRESSE (voie) ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE

CODE POSTAL 47310 VILLE ROQUEFORT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 214000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination LA COMPAGNIE DES CHATEAUX N° SIREN (si société établie en France) 5 2 3 1 2 8 2 0 5 % de détention 100 Nb de parts ou actions 214000 Adresse : N° 23 Voie CHEMIN DE GURUTZETA Code Postal 64500 Commune CIBOURE Pays FR

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 5 2 9 7 7 0 6 4 6 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE GEORHIN

ADRESSE (voie) ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE

CODE POSTAL 47310

VILLE ROQUEFORT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

12

Forme juridique	SAS	Dénomination	FONGEOM	N° SIREN (si société établie en France)	5 1 9 4 7 8 3 0 9	% de détention	100		
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOVAL	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 2 6 5 1 5 8 6	% de détention	100		
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	FORAGELEC	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 8 2 9 0 5 2 4	% de détention	24		
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOECK	N° SIREN (si société établie en France)	8 0 1 3 3 1 6 7 9	% de détention	100		
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOHURT	N° SIREN (si société établie en France)	8 0 4 9 2 8 7 2 9	% de détention	100		
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOLONS	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 2 1 1 4 2 1 7	% de détention	100		
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOVEN	N° SIREN (si société établie en France)	8 1 1 9 3 5 2 4 6	% de détention	100		
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOFORON	N° SIREN (si société établie en France)	7 9 2 6 9 5 3 6 3	% de détention	100		
Adresse :	N°	Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE	Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT	Pays	FR

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise GEORHIN

Forme juridique	SAS	Dénomination	ENESOL GEOTHERMIE		
N° SIREN (si société établie en France)	750162620	% de détention	24		
Adresse : N°	2652	Voie	HAMEAU D'AUZAS		
Code Postal	30140	Commune	SAINTE JEAN DU PIN	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOVIS		
N° SIREN (si société établie en France)	821773157	% de détention	100		
Adresse : N°		Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE		
Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOVEN ELECTRICITE		
N° SIREN (si société établie en France)	853581734	% de détention	100		
Adresse : N°		Voie	ZAC CHAMPS DE LESCAZE		
Code Postal	47310	Commune	ROQUEFORT	Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	GEOTHERMIX		
N° SIREN (si société établie en France)	802117085	% de détention	50		
Adresse : N°	4	Voie	PLACE MALOUEY		
Code Postal	63200	Commune	RIOM	Pays	FR
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
GEORHIN ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE 47310 ROQUEFORT France		ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE 47310 ROQUEFORT	
SIRET 52977064600014			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01012020
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SAS LA COMPAGNIE DES CHATEAUX 23 CHEMIN DE GURUTZETA 64500 CIBOURE	SIRET : 52312820500029

B ACTIVITE

Activités exercées	Etude et Vente Système Géothermie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	-----------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	60 961 639
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>
--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 29062021 Lieu : ROQUEFORT Qualité : COMPTABLE Nom du signataire : M COURCELLE LENAIC

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		<i>a</i>	payées par un établissement chargé du service des titres			payées par un établissement chargé du service des titres		<i>b</i>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								<i>c</i>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								<i>d</i>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								<i>e</i>		
								<i>f</i>		
								<i>g</i>		
								<i>h</i>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								<i>i</i>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								<i>j</i>		
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)		
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
						Indemnités forfaitaires	Remboursements			Indemnités forfaitaires
1	2	3	4	5	6	7	8			
J DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
					MVL imputée sur les PVL de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVL réalisée au cours de l'exercice					
					MVL restant à reporter					

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012020

ET CLOS LE

31122020

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
Société anonyme par actions simplifiée GEORHIN ZAC DES CHAMPS DE LESCAZE 47310 ROQUEFORT	

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A ROQUEFORT , le 29/06/2021

Signature,

Nom et qualité du signataire

M COURCELLE COMPTABLE

GEORHIN
SAS au capital de 3 210 000 €
ZAC des champs de Lescaze 47310 ROQUEFORT
RCS AGEN 529 770 646
« La Société »

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille vingt-et-un, le 31 Août à 19h, à ZAC des Champs de Lescaze 47310 Roquefort,

La Société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX, société par actions simplifiée au capital de 84 793 365 € ayant son siège social à 23 Chemin de Gurutzeta 64500 CIBOURE immatriculée au RCS de BAYONNE sous le numéro 523 128 205, représentée par son Directeur général, Monsieur Daniel ARNAULT,

La Société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX étant associée unique de la Société GEORHIN (ci-après désignée la « Société »),

La Société CQFD AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée,

Il est ici précisé que l'associé unique accepte expressément la convocation à l'assemblée générale faite en date du 30 août 2021.

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Décision sur la continuité de l'activité de la Société,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités,

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de – 63 169 236 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que la Société n'a pas supporté au titre de cet exercice des frais et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice de la façon suivante :

Section 1 – Origine

Résultat déficitaire de l'exercice : - 63 169 236 €.

Section 2 – Affectation

- A hauteur de 63 169 236 € dans le compte report à nouveau

A l'issue de cette opération, le compte de Report à nouveau passera de 632 766 euros à – 62 536 470 euros.

Section 3 – Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, en vue de se conformer aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce applicables par renvoi de l'article L.227-1 du Code de commerce, et constatant que les capitaux propres de la Société tels que traduits dans les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 s'élèvent à – 59 064 836 € alors que le capital social s'élève à 3 210 000 €, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

QUATRIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé ou qui se sont poursuivies.

Conformément aux dispositions de l'article 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte de ce qu'aucune convention n'est intervenue directement ou indirectement entre la Société et ses dirigeants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

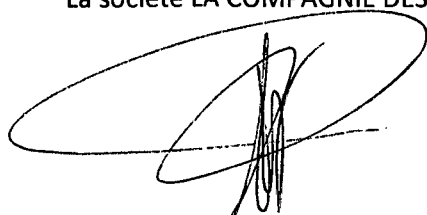
CINQUIEME DECISION

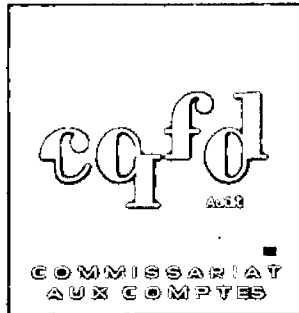
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique,

La société LA COMPAGNIE DES CHATEAUX, Représentée par M. Daniel ARNAULT





Christophe DOMENGES
Marielle GALLO

SAS GEORHIN
ZAC Des Champs de Lescaze
47310 ROQUEFORT
529 770 646 RCS AGEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2020

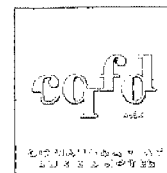
certifié conforme

CQFD AUDIT

48, rue de Cartou - 47000 AGEN -

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE GRANDE AQUITAINE,
SARL au Capital de 1 000 EUROS - Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011



SAS GEORHIN
ZAC Des Champs de Lescaze
47310 ROQUEFORT
529 770 646 RCS AGEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2020

A l'associé unique,

1. Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GEORHIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société GEORHIN à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

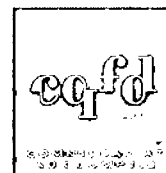
CQFD AUDIT

48, rue de Cartou - 47000 AGEN -

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE GRANDE AQUITAINE.

SARL au Capital de 1 000 EUROS - Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011



Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le paragraphe « Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe précise que les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur historique et mentionne les principes retenus par votre société pour déterminer cette valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Le paragraphe « immobilisations incorporelles » de l'annexe précise que votre société active les coûts relatifs aux projets de géothermie. Nos travaux ont consisté à apprécier les approches retenues par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mettre en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

CQFD AUDIT

48, rue de Cartou - 47000 AGEN -

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE GRANDE AQUITAINE,

SARL au Capital de 1 000 EUROS - Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011



5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

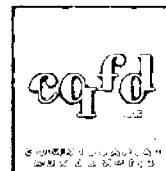
CQFD AUDIT

48, rue de Cartou - 47000 AGEN -

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE GRANDE AQUITAINE

SARL au Capital de 1 000 EUROS - Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AGEN, le 31 Août 2021

Le Commissaire aux comptes
CQFD Audit

Christophe DOMENGES

CQFD AUDIT

48, rue de Cartou - 47000 AGEN -

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE GRANDE AQUITAINE,

SARL au Capital de 1 000 EUROS - Registre du Commerce et des Sociétés AGEN B 492 622 295- APE 6920 Z - SIRET 492 622 295 00011

Bilan et Compte de résultat



Bilan Actif

Période du 01/01/20 au 31/12/20

GEORHIN

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	9 136 393	314 238	8 822 155	2 557
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	9 136 393	314 238	8 822 155	2 557
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	247 539	105 476	142 064	167 230
Autres immobilisations corporelles	243 536	168 969	74 567	84 406
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	491 075	274 445	216 630	251 636
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 526 505	2 365 160	161 345	2 530 505
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 961		2 961	6 130
TOTAL immobilisations financières :	2 529 466	2 365 160	164 306	2 536 635
ACTIF IMMOBILISÉ	12 156 934	2 953 843	9 203 091	2 790 828
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	1 607 393	883 299	724 095	1 187 298
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				35 651 316
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	1 607 393	883 299	724 095	36 838 614
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	4 000		4 000	
Créances clients et comptes rattachés	34 249 528	28 524 043	5 725 485	2 078 797
Autres créances	43 743 640	38 336 134	5 407 506	45 409 038
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	77 997 168	66 860 177	11 136 991	47 487 835
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 771 971		2 771 971	201 091
Charges constatées d'avance	186 424		186 424	88 623
TOTAL disponibilités et divers :	2 958 394		2 958 394	289 714
ACTIF CIRCULANT	82 562 956	67 743 476	14 819 480	84 616 163
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	94 719 890	70 697 318	24 022 571	87 406 992

Bilan Passif

GEORHIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 3 210 000	3 210 000	3 210 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	33 304	8 874
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	632 766	168 605
Résultat de l'exercice	(63 169 236)	488 591
TOTAL situation nette :	(59 293 166)	3 876 070
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	228 330	4 623 410
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(59 064 836)	8 499 480
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 301 451	1 301 451
AUTRES FONDS PROPRES	1 301 451	1 301 451
Provisions pour risques		20 392
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		20 392
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 305 383	16 294 782
Emprunts et dettes financières divers	54 288 321	46 506 347
TOTAL dettes financières :	70 593 704	62 801 128
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 313 454	10 565 277
Dettes fiscales et sociales	5 878 798	614 817
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		4 446
TOTAL dettes diverses :	11 192 252	11 184 540
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		3 600 000
DETTES	81 785 956	77 585 668
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	24 022 571	87 406 992

Compte de Résultat (Première Partie)

GEORHIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	41 306 169		41 306 169	2 031 852
Chiffres d'affaires nets	41 306 169		41 306 169	2 031 852
Production stockée			(25 029 161)	16 181 075
Production immobilisée			8 822 155	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			59 228	47 396
Autres produits			6 493	959
PRODUITS D'EXPLOITATION			25 164 884	18 261 282
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			(420 095)	(320 364)
Variation de stock de marchandises			1 134	8 001
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 822 155	
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			16 452 195	17 509 601
Autres achats et charges externes				
TOTAL charges externes :			24 855 389	17 197 238
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			18 998	16 317
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			450 652	517 183
Charges sociales			184 987	206 818
TOTAL charges de personnel :			635 639	724 001
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			143 558	80 275
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			143 558	80 275
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			2 759	2 715
CHARGES D'EXPLOITATION			25 656 344	18 020 547
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(491 459)	240 735

Compte de Résultat (Seconde Partie)

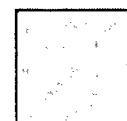
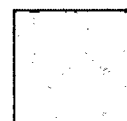
GEORHIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(491 459)	240 735
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	24 471	19 358
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	459 196	613 967
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	483 667	633 325
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	40 701 294	
Intérêts et charges assimilées	2 250 969	102 306
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	42 952 263	102 306
RÉSULTAT FINANCIER	(42 468 596)	531 019
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(42 960 056)	771 754
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 832 353	474 127
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 086 351
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	8 832 353	2 560 478
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 138	1 034
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 000	3 054 533
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	29 187 442	
	29 203 580	3 055 567
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(20 371 227)	(495 089)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(162 047)	(211 926)
TOTAL DES PRODUITS	34 480 904	21 455 084
TOTAL DES CHARGES	97 650 140	20 966 493
BÉNÉFICE OU PERTE	(63 169 236)	488 591

Annexe



Désignation de la société : **SAS GEORHIN**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2020, dont le total est de 24.022.571 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 63.169.236 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêté au 30 août 2021.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent les dispositions du règlement ANC N°2016-07 du 4 Novembre 2016 du Comité de la réglementation notamment le plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

GeoRhin est l'entité du groupe chargée de réaliser les études techniques des projets de géothermie. Ces projets sont destinés à être hébergés dans des entités ad hoc qui porteront les investissements matériels et les financements levés. Pour ce fait, ces coûts de développement sont activés.

Ainsi, le développement d'un projet Géothermie s'étend sur une période minimale de 4 ans. Cette période, qui s'achève à la mise en construction de l'unité de géothermie profonde, peut se découper en 4 phases distinctes précédant l'exploitation :

- Obtention des PER (I)
- Forage (dont travaux exploratoires géosciences) (II)
- Construction (2°puits) (III)

- Installation de surface (IV)

Toutes ces phases nécessitent la mise en œuvre de moyens humains et techniques spécifiques générateurs de coûts pour l'entreprise : salaires, frais de déplacement et de fonctionnement, frais d'études extérieures ou investissements en divers équipements.

L'obtention de PER (I) est une étape clé du développement puisqu'elle donne une exclusivité territoriale de 5 ans renouvelable 2 fois. Le titulaire de ce titre minier est le seul à pouvoir commercialiser, donc le seul à pouvoir établir une installation en profondeur et en surface. Il a donc en tant que tel une valeur généralement évaluée en fonction de la ressource disponible. Nous ne sommes pas encore en mesure de déterminer cette valeur. Les dépenses engagées dans cette phase préliminaire, avant l'obtention du PER, sont comptabilisées en charges.

Grâce au PER, la phase d'exploration (de forage) (II) devient possible.

Le démarrage des forages nécessite au préalable des travaux exploratoires précis (géophysique, définition de l'objet géologique cible - lithologie, modèle surfacique, modèle structural, données mécaniques, perméabilité, géochimie - modélisation du réservoir, modélisation prévisionnelle de l'exploitation par production/injection sur 30 ans), des coûts d'ingénierie de forage, des coûts d'ingénierie thermique pour la valorisation en surface de la chaleur, des frais de sélection de site, des investissements et des coûts d'installation d'un rig de forage, des coûts de préparation du site, des coûts juridiques, des coûts d'assurance, des coûts de recherche de financements et des coûts indirects* liés aux précédents (temps passé sur les recherches de financements par exemple, ou les frais de fait attribuables à l'activité : frais généraux et administratifs dédiés à l'activité géothermique).

Ces frais de développement sont considérés comme des coûts d'acquisition des immobilisations que sont les puits exploratoires. Ces coûts, mesurables et individualisés par projet, sont donc activés pendant toute la phase de préparation de l'exploration ("coûts d'acquisition des puits") et affectés en "stocks en cours".

Au lancement du plan d'exploration, ces stocks ont pour valeur leur coût historique car à ce stade, tout tend à démontrer que la campagne d'exploration sera un succès (disponibilité de zones aquifères à bonne profondeur, à bonne température et à bonne pression). Au cours de la campagne, et à chaque fois qu'un forage ne permet pas de tester positivement une zone aquifère exploitable, la probabilité de succès se réduit et le stock est ajusté en conséquence.

En conséquence,

- Si le programme échoue totalement (aucun puits ne présente des conditions d'exploitation viables), les coûts d'acquisition des puits ne sont pas constatés en stock.
- Si le programme permet de trouver des conditions d'exploitation géothermiques viables, il y a de fortes probabilités que les coûts engagés pourront être cédés à la SPV. La phase III viendra confirmer la capacité d'injection industrielle du réservoir qui aura été pré validé lors des tests de la phase II. Les coûts d'acquisition sont donc conservés en immobilisation en cours pour être transférés en immobilisations corporelles et amortis à partir de la mise en exploitation de la station géothermique, soit à la fin de la phase IV, dès lors que le raccordement électrique est réalisé.

A chaque phase du programme, les actifs constitués ont une valeur intrinsèque. Juridiquement, les PER sont cessibles (principe d'amodiation ou de mutation). Economiquement, leur valeur de marché dépend du potentiel de ressources. Plus les phases sont avancées (à l'issue des études géophysique, la valeur potentielle devient précise), plus les actifs constitués ont une valeur de cession importante. Nous estimons

possibles d'identifier 4 à 5 secteurs d'exploitation par PER, ce qui représente à minima un multiple de notre investissement initial.

Il y a deux projets en phase II :

- Strasbourg : PER accordé en juin 2013
- Val de Drôme : PER accordé en mars 2014

Au 31/12/2020, il y a un projet en phase III : Strasbourg : secteur de Vendenheim.

Au 31 décembre 2020, la société a reclassé en immobilisations incorporelles, les couts associés aux différents Permis Exclusif de Recherche pour une montant de 8,8m€ précédemment classé en Stocks de Travaux, ce reclassement a également impacté les comptes du Compte de Résultat correspondant aux variations de stocks et à la production immobilisée.

Au cours de l'exercice, la société GeoRhin a constaté en facture à établir les couts de développement du PER de Strasbourg à la société Geoven dans le cadre du contrat de développement prévu, montant déstocké à ce titre 5 958 113€.

Au 31 décembre 2020, il reste en immobilisations incorporelles les couts de recherche et de développement pour un montant de 8 822 155,18€ mis en œuvre pour les projets suivants, PER Strasbourg pour les projets Eckbolsheim, projets Hurtigheim, PER Val de Drome.

La société Georhin était co-détentrice du PER haute température dit de LIMAGNE à hauteur de 50% avec la société Electerre de France. Suite à la défaillance de cette dernière, la société Géorhin a signifié au Ministère de la Transition Ecologique qu'elle était dorénavant la seule détentrice de ce PER.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et de taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition. Les intérêts des emprunts spécifiques à l'acquisition ou à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- Concessions et Brevets : 3 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Outillage industriel : 10 ans linéaire
- Installations générales Agencements : 10 ans linéaire
- Matériel de transport : 5 ans linéaire
- Matériel informatique : 3 ans linéaire

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité.

A chaque arrêté comptable, la société réalise une analyse de cette valeur d'utilité selon une approche multicritère reposant en particulier sur les prévisions d'activité attendues dans le cadre du business plan établi par le groupe.

Au 31 décembre 2020, la société Géorhin a dépréciée à 100% les titres des sociétés suivantes :

- Geolons
- Geoforon
- Geoval
- Geoeck
- Geohurt
- Geoven
- Geovis
- Fongecom
- Geoven Electricité
- Geothermix

Au 31 décembre 2020, la société Géorhin a dépréciée à 80% les titres des sociétés suivantes ;

- Foragelec
- Enesol Géothermie

Stocks et en cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, des droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition de produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Au 31 décembre 2020, la société a en stock des outils de forage et des consommables spécifiques à l'activité géothermique pour un montant brut de 1 607 393€, ces outils et consommables ont été dépréciés pour 883 299€ soit un net de 724 095€.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions pour dépréciations d'actif tiennent compte des éventuels risques afférents à des sociétés liées ou avec un lien de participation.

Au 31 décembre 2020, la société a constaté des factures à établir vis-à-vis de la société GEOVEN pour un montant de 28 304 143,34€ HT, ce montant a été intégralement déprécié au 31 décembre 2020.

A la date d'arrêté des comptes, ces factures à établir n'ont pas encore été établies.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés.

AUTRES INFORMATIONS

Compte Personnel de Formation

Depuis le 1er Janvier 2015, les droits à formation ont été transférés dans le compte personnel de formation (CPF) qui remplace désormais le DIF. Le financement du CPF est assuré par une contribution de 1% de la masse salariale.

Nous vous informons que nous n'avons pas souhaité conserver en interne la gestion du CPF.

Résultat Exceptionnel

Les produits exceptionnels se décomposent principalement comme suit :

La société a comptabilisé un produit exceptionnel de 8.828.241€ correspondant aux subventions qui ont été reçues pour financer les frais de recherche et développement des projets et était précédemment classées en Subventions dans les Capitaux Propres.

La société a comptabilisé, à la clôture de l'exercice, de nouvelles subventions pour un montant de 4.433.160,31€.

Les charges exceptionnelles se décomposent principalement comme suit :

Suite aux événements sismiques du 4 décembre 2020, la société a comptabilisé une charge exceptionnelle de 28.304.143€ correspondant à la dépréciation de factures à établir au client Geoven et une dépréciation de 883.299€ du stock de matériel.

Engagement de retraite

Au 31 décembre 2020, l'engagement retraite n'est pas significatif. Il ne fait l'objet ni d'une provision dans les comptes ni d'une information chiffrée dans l'annexe.

Engagements hors bilan

Dans le cadre de l'obtention des PER, GeoRhin doit dans un délai de 5 ans engager des dépenses conformément aux programmes exploratoires des titres miniers dont le montant est fixé par arrêté publié au journal officiel.

En cas de non-respect de ces engagements, GeoRhin perdrait le droit de renouvellement automatique et exclusif du PER. GeoRhin se verrait alors dans l'obligation de renégocier de gré à gré avec l'Etat

l'exploration exclusive pour une nouvelle période de 5 ans ou redéposer une demande de PER ouverte à la concurrence.

La SAS GEORHIN (anciennement FONROCHE GEOTHERMIE) s'est porté caution solidaire pour un montant en principal de 880 000€, plus intérêts, commissions et frais accessoires dans le cadre du crédit à long terme souscrit par FONGEOM auprès du crédit agricole. A la date d'arrêté des comptes, le capital restant dû est de 487.808€.

La SAS La Compagnie des Châteaux, s'est portée caution solidaire à hauteur de 3.000.000€ des billets de trésorerie souscrit par la SAS Géorhin. Au 31/12/2020 l'encours des billets de trésoreries s'élève à 15,5M€.

Transactions avec des parties liées

Aucune transaction significative et conclues à des conditions différentes de celles du marché n'a été conclue avec une partie liée.

Passif éventuel

Le jugement statuant sur le contentieux avec la société Flodim a conclu à une absence de responsabilité de la société dans ce litige.

Le jugement statuant sur le contentieux avec la société Anger's a débouté la partie adverse de l'intégralité de ses demandes.

A la date d'arrêté des comptes, aucun appel n'a été formulé suite à ces décisions.

Produits et Charges financiers :

Les produits financiers s'élèvent au 31/12/2020 à 484k€ et correspondent à des produits intra-groupes.

Les charges financières s'élèvent au 31/12/2020 à 42.469k€ dont 40.701k€ correspondant à la dépréciation des comptes courants et des titres des filiales et 1.981k€ correspondant à des charges intra-groupes.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2020, la société mère de Géorhin a procédé à la facturation des intérêts de compte courant au titre des exercices 2017 à 2020.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'entreprise GEORHIN a été tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constituait avec ses filiales en France sur l'exercice 2019.

Au 1^{er} janvier 2020, la société a rejoint l'intégration dont la société mère est LA COMPAGNIE DES CHATEAUX.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe : LA COMPAGNIE DES CHATEAUX.

Le montant des déficits fiscaux reportables se décomposent comme suit :

- Nés pendant l'intégration fiscale 60 961 639€
- Nés avant l'intégration fiscale 1 008 201€

CRISE SANITAIRE COVID-19

La crise sanitaire de la COVID 19 n'a pas impacté significativement l'activité de la société sur l'exercice. Ainsi à la date d'arrêté des comptes, au 30 Août 2021, la poursuite de l'exploitation n'est pas remise en cause par ces événements.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes s'élève à 10.605€.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

PER DE VENDENHEIM

A la suite d'un événement sismique ayant eu lieu le 4 décembre 2020, d'une magnitude de 3,6, la préfète du Bas Rhin, par deux arrêtés des 7 et 8 décembre 2020 a ordonné l'arrêt définitif des opérations de forages géothermiques, de simulation hydraulique des puits et de tests sur la commune de Vendenheim.

Un arrêté du 2 février 2021 prescrit à la société de déposer une déclaration d'arrêt définitif de l'activité.

La société Georhin conteste ces arrêtés et a entamé une procédure judiciaire contre ces arrêtés auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Cette procédure est en cours, à la date d'arrêté des comptes aucune date d'audience n'est fixée.

Un comité d'expert a été mis en place aux fins d'analyser les événements et proposer des méthodes ou technologies qui permettront d'intégrer le retour d'expérience de Vendenheim. La société collabore activement à ces travaux dont les conclusions sont prévues pour Mars 2022.

PER HURTIGHEIM ET ECKBOLSHEIM

En date du 15 avril 2021, la préfète du Bas-Rhin a publié trois arrêtés qui prescrivent, pour les sites d'Eckbolsheim et d'Hurtigheim ainsi que le site d'Illkirch exploité par la société Électricité de Strasbourg, des compléments d'études afin de tenir compte des observations et recommandations qui seront émises par le comité d'experts mentionné ci-avant.

En attendant ces conclusions, la société a suspendu les projets relatifs à ces sites.

Depuis le 1er janvier 2021, la société concentre ces efforts sur la préservation de ces actifs et la collaboration active avec les services de l'État de la Région Grand Est.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'état des discussions en cours avec les créanciers de la société, avec les services de la Préfecture Bas Rhin, avec la Dréal Grand Est, et avec le comité d'experts, l'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par la direction de la société.

En l'absence d'accord ou d'issue, sa continuité d'exploitation pourrait s'en trouver compromise.

Suite à ces événements, la société a mis en œuvre un plan visant à restructurer les couts de la société et à la préservation de ces actifs. Des reports d'échéances des dettes bancaires et des dettes sociales et fiscales sont en cours de négociation auprès des partenaires bancaires de la société et de la Commission départementale des Chefs des Services Financiers (CCSF) du Lot et Garonne

En conséquence de cette situation, il a été décidé de procéder dès la clôture 2020 aux dépréciations suivantes :

- Comptabilisées en résultat financier
- Dépréciation des titres de ses filiales 2.365.160€
- Dépréciation des comptes courants de ses filiales 38.336.134€

- Comptabilisées en résultat exceptionnel
- Dépréciation du stock de matériel 883.299€
- Dépréciation compte client Geoven 28.304.143€

SAS GEORHIN
Comptes annuels 31/12/2020

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>Dénomination Siège Social</i>	<i>Capital Capitaux Propres</i>	<i>Q.P Détenue Divid. Encaiss.</i>	<i>Val. Brute Titres Val. Nette Titres</i>	<i>Prêts, avances Cautions</i>	<i>Chiffe d'affaires Résultat</i>
FILIALES (>50%)					
GEOLONS	1 000	100,00%	1 000	61 223	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-7 009	0	0	0	-1 015
GEOFORON	1 000	100,00%	1 000	53 393	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-52 528	0	0	0	-884
GEOVAL	1 000	100,00%	1 000	604 655	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-50 862	0	0	0	-8 322
GEOECK	1 000	100,00%	1 000	896 116	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-914 007	0	0	0	-965 129
GEOHURT	1 000	100,00%	1 000	171 128	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-188 749	0	0	0	-141 990
GEOVEN	600 000	100,00%	600 000	35 989 038	219 156
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-112 262 459	0	0		-111 260 239
GEOVIS	5 000	100,00%	5 000	4 286	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	1 113	0	0	0	-1 302
FONGEOM	455 000	100,00%	910 000	451 622	463 754
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-315 622	0	0	880 000	-1 327 723
GEOVEN ELECTRICITE	100	100,00%	100	896	0
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	-1 319	0	0	0	-614
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
FORAGELEC	1 005 000	24,00%	241 200	-601 218	8 175 930
Zac des champs de Lescaze 47310 Roquefort	616 959	0	48 240	0	-1 016 760
ENESOL GEOTHERMIE	2 309 000	24,47%	565 000	141 625	2 533 313
2652 Hameau d'Auzas 30140 Saint Jean du Pin	1 909 933	24 469	113 000	0	-631 314
GEOTHERMIX	400 200	50,00%	200 100	101 986	NC
4 Place Malouet 63200 Riom	NC	0	0	0	NC
AUTRES TITRES					

Immobilisations

Période du 01/01/20 au 31/12/20

GEORHIN

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	314 238		8 822 155
TOTAL immobilisations incorporelles :	314 238		8 822 155
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	178 893		68 646
Installations générales, agencements et divers	21 426		
Matériel de transport	57 123		27 990
Matériel de bureau, informatique et mobilier	127 638		9 359
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	385 080		105 995
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 530 505		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	6 130		
TOTAL immobilisations financières :	2 536 635		
TOTAL GÉNÉRAL	3 235 953		8 928 151

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			9 136 393	
TOTAL immobilisations incorporelles :			9 136 393	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			247 539	
Inst. générales, agencements et divers			21 426	
Matériel de transport			85 113	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			136 997	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			491 075	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		4 000	2 526 505	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		3 170	2 961	
TOTAL immobilisations financières :		7 170	2 529 466	
TOTAL GÉNÉRAL		7 170	12 156 934	

Amortissements

GEORHIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	311 680	2 557		314 238
TOTAL immobilisations incorporelles :	311 680	2 557		314 238
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	11 663	93 813		105 476
Inst. générales, agencements et divers	7 520	2 143		9 663
Matériel de transport	27 423	15 639		43 061
Mat. de bureau, informatique et mobil.	86 838	29 407		116 245
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	133 444	141 001		274 445
TOTAL GÉNÉRAL	445 124	143 558		588 683

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

VENTILATIONS DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS		
	Colonne 1 Différentiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amort. fiscal exceptionnel
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
TOTAL III			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 1+2+3)			

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	REPRISES			Mouvements nets des amort. à la fin de l'exercice
	Colonne 4 Différentiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort. fiscal exceptionnel	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement. TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (Col. 4+5+6)				

TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ

Provisions Inscrites au Bilan

GEORHIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	20 392		20 392	
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	20 392		20 392	

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
		2 365 160		2 365 160
		883 299		883 299
	219 900	28 304 143		28 524 043
		38 336 134		38 336 134
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	219 900	69 888 736		70 108 636

TOTAL GÉNÉRAL	240 292	69 888 736	20 392	70 108 636
----------------------	----------------	-------------------	---------------	-------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

GEORHIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 961		2 961
TOTAL de l'actif immobilisé :	2 961		2 961
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	263 880		263 880
Autres créances clients	33 985 648	33 985 648	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	4 000	4 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	241 804	241 804	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	862 570	862 570	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	1 642 714	1 642 714	
Groupe et associés	38 639 806		38 639 806
Débiteurs divers	2 352 746	2 352 746	
TOTAL de l'actif circulant :	77 993 168	39 089 483	38 903 686
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	186 424	186 424	

TOTAL GÉNÉRAL	78 182 552	39 275 906	38 906 646
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	16 305 383	15 505 383	800 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 313 454	5 313 454		
Personnel et comptes rattachés	25 754	25 754		
Sécurité sociale et autres organismes	42 365	42 365		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	5 802 012	5 802 012		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	8 667	8 667		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	54 288 321		54 288 321	
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	81 785 956	26 697 635	55 088 321	
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	--

Fonds Commercial

GEORHIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

NATURE	Montant des éléments				Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Globaux	

TOTAL					
-------	--	--	--	--	--

RAPPEL : Fonds commercial		
---------------------------	--	--

Charges à Payer

GEORHIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 268
Dettes fiscales et sociales	43 123
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	104 391

Produits à Recevoir

GEORHIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	33 973 648
Personnel	
Organismes sociaux	
État	1 642 714
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	527 984
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	36 144 346

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

GEORHIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Stocks revendus en l'état Marchandises				
Approvisionnement Stocks approvisionnement Matières premières Autres approvisionnements	1 607 393	1 187 298	420 095	
TOTAL I	1 607 393	1 187 298	420 095	

Production Produits intermédiaires Produits finis Produits résiduels				
TOTAL II				

Production en cours Produits Travaux Études Prestations de services		9 994 833 25 656 483		9 994 833 25 656 483
TOTAL III		35 651 316		35 651 316

PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)	II + III			
---	-----------------	--	--	--

Charges et Produits Constatés d'Avance

GEORHIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	186 424	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	186 424	

Composition du Capital Social

GEORHIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	214000	15
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	214000	15

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

GEORHIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à

Tableau de variation des capitaux propres

GEORHIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

	Solde Initial	Augmentation	Diminution	Solde Final
Capital social	3 210 000			3 210 000
Primes liées au capital social				
Écart de réévaluation				
Réserves				
Réserve légale	8 874	24 430		33 304
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Ecart d'équivalence				
Report à nouveau	168 605	464 161		632 766
Résultat de l'exercice	488 591	(488 591)	63 169 236	(63 169 236)
Subventions d'investissement	4 623 411	4 433 160	8 828 241	228 330
Provisions réglementées				
TOTAL	8 499 481	4 433 160	71 997 477	(59 064 836)

Effectif Moyen

GEORHIN

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition EURO

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
TOTAL	7	